



## Quid des biens propres tombes en communauté

-----  
Par isabel

Bonjour

Nous sommes mariés depuis 20 ans sous le régime de la communauté Nous avons une maison achetée à crédit d une valeur de 250 000 ? 50 % chacun et un livret commun de 50 000 ?

Au cours de notre mariage mon mari a reçu des sommes d 'argent venant de vente de biens familiaux environ 80 000 ? c'était en 2005 y a plus rien aujourd'hui

Il n'a pas fait de mention emploi n y de réemploi mis sur le compte commun et dépensé en vie de tous les jours

Qu'est ce qui se passe en cas de divorce ?

Est il vrai que je dois rembourser les 80 000 ? ou seulement la moitié, sachant que lui aussi en a profité

Merci pour votre réponse

-----  
Par kang74

Bonjour

La communauté doit récompense au membre du couple qui a enrichi la communauté de ses biens propres .

Effectivement la communauté c'est vous et lui : et comme il ne va pas se rembourser lui même, la récompense que vous devrez sera de la moitié de la somme investi ( au prorata du profit subsistant si ces biens propres ont fait prendre de la valeur à des biens de la communauté : c'est le cas pour le financement de biens immobiliers et de travaux)

-----  
Par isabel

Merci pour votre réponse

L'argent est tombé en communauté a servi en vie de tous les jours achat de voitures voyage de plus il s'est plutôt fait plaisir.

L'achat de la maison est bien stipulé crédit aux 2 noms sur l'acte donc si je comprends bien je lui devrais la moitié de ces 80 000 ? soit 40 000 ?

Merci encore

bonne journée

-----  
Par kang74

La communauté devra 80 000 à celui qui a mis les biens propres dans la communauté .

Donc on déduira des biens de la communauté ces 80 000e avant de procéder au partage la plupart du temps .

Communauté = 250 000 + 50 000 -80 000.

-----  
Par isabel

AH SUPER....

C'est plus rentable pour lui que la banque en faite je rembourse tout il récupère ces 80 000. il dépense et ensuite il récupère

existe t il des recours

Merci encore

-----  
Par kang74

Avez vous compris le calcul ????

La communauté ce sont les biens communs : les 80 000 e dépensés ce ne sont pas des biens communs .  
Donc c'est normal d'enlever les biens propres des biens de la communauté ( biens à vous + lui).

Vous ne devez pas 80 000 sur votre part .  
La communauté doit 80 000e pour qu'on calcule ensuite les part de chacun .

Vous avez normalement un avocat qui vous expliquera tout cela .

-----  
Par isabel

résultat du calcul  
lui 190 000  
moi 110 000  
si j ai bien compris il s en sort super bien  
20 ans en communauté super créance au final

Merci encore

-----  
Par kang74

Vous récupérez 110 000 qui est la moitié des bien de la communauté .  
Il est normal qu'il récupère les 80 000e de biens propres des biens de la communauté ( les deux doivent ces 80 000e)

Mais vous ne devez pas 80 000 e de votre part : initialement vous demandiez si vous payez 80 000 de votre part ,ce n'est pas le cas .  
Dans votre logique vous pensiez faire  $250\ 000 + 50\ 000 / 2 = 150\ 000 - 40\ 000$  (la moitié des 80 000e) = 110 000.

Cela revient au même que ce que vous espérez au départ de cette conversation .  
Vous pouvez aussi vérifier si vous ne disposiez pas d'économie la veille du jour du mariage qui a enrichi la communauté pour faire valoir, non pas une créance , mais une récompense .

-----  
Par isabel

ok cette fois j ai tout compris effectivement c est pareil  
Merci beaucoup pour votre patience

-----  
Par kang74

Aucun problème, le stress que génère ce genre de situation fait qu'on a besoin, parfois, d'interlocuteurs qui vous expliquent, en comprenant votre point de vue .  
Bonne continuation .

-----  
Par isabel

Bonjour  
et Merci Kang74 pour toutes vos réponses.  
mariés sous le régime communautaire légal, mon époux me précise que l' on pourrait demander à changer de régime et passer sous le régime "communauté universelle"  
- est ce que cela inclus tous ces biens tombés en communauté et a venir?  
- y at il un cout sur ces biens tombés et un cout notarié pour ce changement matrimonial ?  
- doit on y inclure obligatoirement une attribution intégrale sachant qu' il a un enfant d' un premier lit ?  
Je ne cherche pas à déshérité cet enfant je veux juste rétablir les comptes comme dit dans un précédent post il s'est fait plaisir véhicules etc....., et il m'a maintes fois répéter qu' il faisait ce qu' il voulait de cet argent  
après le lui avoir expliquer  
aujourd'hui il me propose une communauté universelle  
quand pensez vous merci